



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
Le Bourg  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28  
mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 12 janvier 2024

*Étaient présents* : Catherine Albert, Jean-Claude Kelsch, Claude Lavergne, Maryline Linard, Geoffroy Latapie, Nicolas Papon, Aurore Perony.

*Représentés* : Anne Audibert par Catherine Albert, Alexis Poeydemenge par Maryline Linard

*Absent* : Kevin Gouvard.

Début de la séance : 19h00

*Maryline Linard est désignée secrétaire de séance*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (8 voix).

### ◆ **Révision des tarifs des services de l'eau**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des services d'eau. Pour rappel, en 2023, seul le montant de l'abonnement avait été augmenté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des services de l'eau à 8 voix pour :

- Maintien du prix de l'abonnement : 100 €,
- Maintien du prix au m<sup>2</sup> : 0,90 €
- Maintien du forfait branchement : 500 €

*Arrivée de Geoffroy Latapie à 19h45*

### ◆ **Ouverture de la piscine**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la réouverture de la piscine municipale pour la saison prochaine.

Elle propose les dates d'ouverture comme suit :

Du lundi 1er juillet 2024 jusqu'au vendredi 30 août 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

9 voix

### ◆ **Location saisonnière**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de location saisonnière d'un meublé doit être établi avec monsieur Claude LESCURE à Longayroux, pour loger l'animateur de la piscine pour les mois de juillet et août 2024.

Le montant du loyer s'élève à 800.00 € pour les deux mois.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

9 voix pour

### ◆ **Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif**

Madame le Maire informe l'assemblée que préalablement au vote des Budgets Primitifs de 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre de l'année en cours et de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues ou urgentes, le Conseil Municipal peut, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des Budgets .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

9 voix pour.

### ◆ **Admission en non-valeur**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Comptable du Trésor Public sollicitant l'admission en non-valeur de titres émis par la commune et qui n'ont pu être recouverts :

- pour un montant de 585,04 € (redevance eau et redevance pollution)
- pour un montant de 874,97 € (loyers)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

9 voix pour l'admission en non-valeur pour ces montants.

### ◆ **Révision rémunération agents non titulaires**

Madame le Maire propose une révision des indices de rémunération des agents non titulaires comme suit :

Adjoint d'animation (Thierry Ducastel) passerait de l'indice 380 à 409  
Adjoint technique (Sylvie Nissou) passerait de l'indice 412 à 425

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

7 voix pour,  
2 élus ne prenant pas part au vote

### ◆ **Motion relative à la desserte ferroviaire du territoire**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Motion relative à la desserte ferroviaire du territoire impulsée par les élus du Département. En effet, il y a de moins en moins de dessertes pour nos gares du Lot, de plus en plus de problème de ponctualité et d'annulation au dernier moment. Ils demandent le soutien du Conseil municipal de Cahus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote :

9 voix pour cette Motion.

Fin de la séance à 21h30